

Avis de constitution

SOCIETE « AGRI-PASS-PRO »

Siège ABIDJAN ABOBO BAOULÉ , à 100 mètres du
carrefour Angré, non loin du 34ème arrondissement., Lot
4311, Ilot 447

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 25/07/2024, et enregistrés au CEPICI le 01/08/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AGRI-PASS-PRO »

Objet : La société a pour objet directement et indirectement en tous pays et plus particulièrement en République de Côte d'Ivoire :

- L'expertise agricole (assistance technique, analyse du sol et délimitation, création des champs, plantation, suivis,)
- L'avicultures, (l'élevage) ;
- La vente des fertilisants et pesticides bio,
- La vente de matériels (machines agricoles)
- Import et export ;
- La prise de participation dans toutes sociétés existantes ou devant être créée.
- Et généralement, toute opération financières, commerciales industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN ABOBO BAOULÉ , à 100 mètres du carrefour Angré, non loin du 34ème arrondissement., Lot 4311, Ilot 447

Dirigeant(s) M TOLLO FERNAND (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-08557 du 26/08/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°51352/GTCA/RC/2024 du 26/08/2024

